



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Subvention 2009 - Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL)

L'institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1955 par le Directeur honoraire de l'Agence Intercommunale d'Urbanisme du District de l'agglomération dijonnaise.

Elle a pour objectif de développer le concept de culture urbaine, de contribuer à une meilleure compréhension des logiques de formation et de transformation des villes ainsi que de l'histoire de l'urbanisme.

ICOVIL assure diverses missions dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement urbain :

- des actions pédagogiques et éducatives organisées à l'intention d'un nombre croissant d'élèves et d'établissements scolaires, principalement du cycle élémentaire (ateliers, itinéraires de découverte...).
- des actions de communication, de sensibilisation et de formation auprès des enseignants et des universitaires.
- une documentation urbaine et une exposition permanente sur l'histoire urbaine à Dijon.
- des conférences, ouvertes à tous, tous les premiers mardis de chaque mois.
- participation, en qualité de personne qualifiée, dans diverses structures institutionnelles et mise en place du projet : Dijon, « Ville d'Art et d'Histoire ».

Partenaire privilégié de LATITUDE 21 – la Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon, ICOVIL apporte son concours au programme des animations 2008/2009 sur les thématiques suivantes : Lire la ville – Histoire de la Ville – Ville, architecture et urbanisme.

Afin de soutenir la poursuite des activités d'ICOVIL du Grand Dijon, il est proposé au Conseil de Communauté, d'attribuer à ICOVIL une subvention de 55 000 € pour l'année 2009.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE**

- **d'accorder** une subvention de 55 000 € pour 2009 à l'association ICOVIL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

Convocation envoyée le 19 mars 2009

Publié le 27 mars 2009

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009



Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

Pierre PRIBETICH

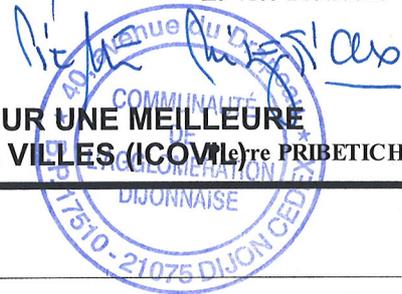
Vu pour être annexé à la délibération n° 39
du Conseil de Communauté du 26 mars 2009
Dijon, le

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

27 MARS 2009

Pour le Président
Le Vice-Président

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT POUR UNE MEILLEURE
CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE URBAINE ET DES VILLES (ICOVIL) re PRIBETICH



C O N V E N T I O N
Pour une subvention de fonctionnement
Année 2009

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009



ENTRE D'UNE PART :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, sise 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération en date du 26 mars 2009.

ET D'AUTRE PART :

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes, sise 13 rue Lamonnaye – 21000 DIJON, représenté par Monsieur Jean-Pierre GILLOT, Président, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au fonctionnement de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes.

Article 2 : Financement

Le montant de la subvention est fixé à 55 000 € TTC. Cette subvention sera versée à la signature de la présente convention.

Article 3 : Engagement

La Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer, sous forme d'une subvention de fonctionnement, aux activités de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes. Ce montant sera versé en une seule fois pour l'année 2009.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2009.

Article 5 : Dispositions diverses

Dans le cadre de cette convention, chaque partie s'engage à assurer les conditions de partenariat entre l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes et LATITUDE 21 – la Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon, en particulier pour les animations pédagogiques et la mise en œuvre d'expositions thématiques.

Article 6 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, qu'elle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Fait à Dijon, le

**Le Président de la Communauté
De l'agglomération dijonnaise,**

François REBSAMEN

**Le Président de l'Institut pour
une meilleure connaissance de
l'histoire urbaine et des villes**

Jean-Pierre GILLOT